

**Vous
trouverez
de plus amples
informations sur:
[raiffeisen.ch/
retraite](https://raiffeisen.ch/retraite)**

**Votre conseillère personnelle
ou votre conseiller personnel se
fera un plaisir de déterminer la
meilleure manière de réaliser vos
rêves à l'heure de votre retraite.**

Ouvrons la voie





Conseil en retraite

**Faites de votre
retraite le plus beau
moment de votre vie.**

A photograph of four elderly people walking along a sandy beach at sunset. The sun is low on the horizon, creating a warm, golden glow. The people are dressed in casual outdoor clothing, including jackets and hats. The background shows the calm sea and a distant shoreline.

2,67

millions personnes auront plus de
65 ans en 2050 en Suisse, soit 60%
de plus qu'aujourd'hui.

Financièrement parlant, votre retraite ne devrait vous imposer aucune restriction. Afin que vous puissiez apprécier tout ce pour quoi vous n'aviez ni l'argent ni le temps.

Plus tôt vous vous occupez de la planification de votre retraite, mieux vous atteindrez cet objectif. Votre conseillère personnelle ou conseiller personnel se fera un plaisir de vous accompagner, dès aujourd'hui, dans la planification de votre avenir.

Bien planifier sa retraite, c'est faire la moitié du chemin.

Plus tôt vous prendrez des décisions importantes au sujet de votre retraite, plus vous pourrez envisager vos vieux jours avec confiance.

La planification de votre retraite implique des décisions dont vous ressentirez les effets jusqu'à un âge avancé, notamment le choix entre la perception de la rente ou le retrait du capital accumulé de votre caisse de retraite. Plus tôt vous connaîtrez tant vos possibilités que vos objectifs et vos souhaits, plus vous pourrez les coordonner et prendre les décisions nécessaires.

Notre but est de trouver une solution individuelle correspondant à vos besoins, en analysant votre situation financière, en discutant de vos besoins et en estimant vos dépenses probables, pour en déduire diverses stratégies envisageables. Enfin, nous vous aidons à sélectionner la solution adéquate et établissons un plan d'action pour la mettre en œuvre.

Bon à savoir

La garantie des revenus est la tâche principale de la planification de la retraite. La comparaison entre vos recettes et vos dépenses futures vous servira de critère vous indiquant si vous pourrez préserver votre niveau de vie actuel. Notre calculateur de budget disponible sur **[raiffeisen.ch/calculateurbudget](https://www.raiffeisen.ch/calculateurbudget)** vous aidera à établir un aperçu de vos finances.



La planification de la retraite est un sujet complexe. Vous pourrez obtenir une première vue d'ensemble à l'adresse raiffeisen.ch/checklist-retraite.

La checklist vous permettra de vous préparer de manière précise à l'entretien avec votre conseillère ou votre conseiller Raiffeisen.

Les étapes de la planification de la retraite.

A chaque phase de votre vie avant, pendant et après votre départ à la retraite, vos priorités évoluent.

Nous vous accompagnons pendant toutes ces étapes de la planification de votre retraite – des premières idées, en passant par un plan concret, jusqu'à l'aboutissement de vos rêves financiers.

à 50-55 ans

La planification concrète de votre retraite commence dans l'idéal à partir de votre 50^e anniversaire. L'une des questions les plus importantes est de savoir quand vous souhaitez partir à la retraite. Un état des lieux personnel vous aidera à évaluer les projets que vous envisagez. Plus votre idée est précise, mieux nous pourrons vous conseiller dans vos décisions de mise en œuvre à long terme. Il est toujours possible de combler d'éventuelles lacunes et de mettre en œuvre des solutions de financement ciblées. Une chose est certaine: la première étape vers un avenir assuré repose dans un entretien conseil.

Planifier suffisamment tôt



à 60 ans

Votre plan de retraite, le fruit de nos analyses et réflexions communes, est fin prêt. Vous disposerez encore d'un bref laps de temps pour ajuster vos finances et apporter d'éventuelles améliorations nécessaires peu avant votre départ à la retraite. L'objectif principal est de garantir vos revenus suite à votre départ à la retraite. Cela comprend les trois points suivants: choisir une stratégie de placement adaptée aux valeurs patrimoniales que vous avez épargnées, planifier votre utilisation du capital et définir vos réserves. Au cas où votre plan de retraite aurait prévu ces questions au préalable, passez à la phase d'exécution: déclaration de la perception de rente auprès de l'AVS, ou le choix du capital auprès de la caisse de pension.

à 65 ans

Vous êtes à la retraite et vous appréciez votre nouvelle liberté avec ses activités de loisirs, voyages et autres choses agréables. Vous percevez une rente et utilisez d'éventuelles valeurs patrimoniales pour réaliser vos rêves. Durant cette période, nous restons à votre entière disposition et examinons régulièrement votre situation financière, ce qui nous permet de fixer de nouveaux objectifs et de procéder à des ajustements, le cas échéant.

Agir précisément

S'adapter à la situation

Vous n'avez qu'une chose à faire pour votre avenir: en discuter avec nous.

La planification de la retraite englobe de nombreux sujets qui s'influencent mutuellement. Nous vous aiderons volontiers à trouver les solutions qui vous conviennent pour les questions décisives:

A quel âge aimeriez-vous vous retirer de la vie active?

Sur quelles sources de revenus pouvez-vous compter?

De quelle fortune disposez-vous et comment voulez-vous l'investir?

Quelle est votre disposition à prendre des risques?

Souhaitez-vous conserver ou amortir d'éventuelles hypothèques?

De quoi souhaitez-vous faire bénéficier vos éventuels descendants?



Le moment idéal pour prendre votre retraite, c'est celui qui vous convient.

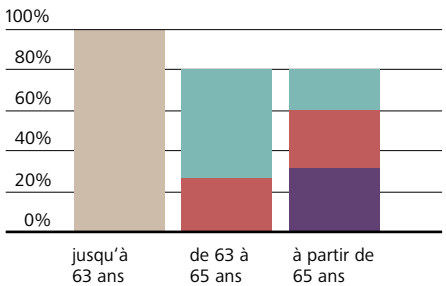
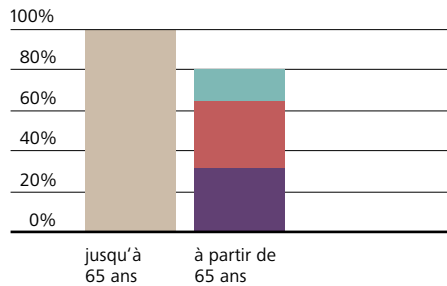
L'âge du départ à la retraite est tout aussi personnel que sa planification. Que vous optiez pour un départ à la retraite ordinaire ou anticipé, nous vous aidons à trouver la solution qui vous convient le mieux.

Retraite ordinaire

Si vous prenez votre retraite à l'âge ordinaire, vous percevez tant la rente AVS que la rente de la caisse de pension, ou le capital de la caisse de pension, dès la cessation de votre activité professionnelle. Pour maintenir votre niveau de vie, vous avez besoin d'environ 80% de votre dernier revenu. Souvent, les revenus de l'AVS et de la caisse de pension ne sont aucunement en mesure de couvrir ces besoins. Il s'agit donc de puiser dans ses économies pour combler les lacunes de revenu.

Retraite anticipée

Un départ à la retraite anticipé a des effets à long terme qu'il convient d'intégrer suffisamment tôt dans vos calculs. Prenons un exemple: admettons que vous perceviez une rente de caisse de pension réduite à votre départ à la retraite anticipée à 63 ans. Cette rente étant votre seul revenu, vous devez puiser dans votre épargne pour subvenir à vos coûts de la vie. A partir de 65 ans, vous percevez la rente AVS ordinaire en complément à la rente de caisse de pension réduite. Par conséquent, vous devez combler durablement une plus grande lacune de revenu par rapport à un départ à la retraite ordinaire.



■ Salaire ■ Rente AVS ■ Rente de la caisse de retraite ■ Lacune de prévoyance



Préparez votre avenir avec nous. Convenez sans plus tarder d'un entretien conseil.

Cette check-list contient les documents que vous devriez apporter à votre entretien conseil. En effet, plus nous disposons de données de votre part, plus notre conseil sera personnel et efficace. Nous serons heureux d'envisager l'avenir avec vous et de rester à vos côtés.

- | | |
|--|---|
| ☐ Budget des dépenses actuelles et après le départ à la retraite | ☐ Assurance vie: polices, conditions générales d'assurances (CGA), précisions sur la valeur de rachat (VR) |
| ☐ Relevés de compte bancaire et postal, y compris pilier 3a | ☐ Assurance de rentes: polices, conditions générales d'assurances (CGA), précisions sur la valeur de rachat (VR) |
| ☐ Relevés de titres et de dépôt actuels | ☐ Informations concernant les immeubles |
| ☐ Certificats d'assurance AVS, relevés de compte individuels (relevés CI) | ☐ Contrat de mariage/pacte successoral |
| ☐ Certificats de la caisse de pension, règlements de la caisse de pension | ☐ Testament |
| ☐ Certificats de la caisse de pension, règlements de la caisse de pension | |